



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 3618

Texte de la question

Mme Huguette Bouchardeau appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les abonnements transports SNCF hebdomadaires. La SNCF offre en effet une réduction de 50 % du prix d'un abonnement du domicile au lieu de travail pour une distance n'excédant pas 75 km. Cette mesure est vue comme discriminatoire par tous ceux qui travaillent chaque jour à plus de 75 km de leur lieu d'habitation. Elle lui demande, à l'heure où l'on fait appel à la mobilité des salariés en raison des mutations économiques, s'il envisage de remédier à cette situation qui pénalise un grand nombre de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tarif des abonnements hebdomadaires de travail découle de l'article 7 de la loi du 29 octobre 1921 prévoyant la délivrance, aux travailleurs salariés, d'abonnements spéciaux valables sur certains itinéraires fixes à l'avance. En 1960, la délivrance de ces cartes hebdomadaires de travail a été étendue à toutes les relations ne dépassant pas 60 kilomètres, cette distance étant portée à 75 kilomètres autour de Paris. En 1966, la limite des 75 kilomètres a été généralisée à tout le réseau SNCF. Les abonnements de travail constituant une tarification sociale dont les incidences financières pour la SNCF sont supportées par l'Etat, le report au plan national de la limite d'utilisation entraînerait un accroissement des charges de l'Etat qui n'est pas envisageable compte tenu de la rigueur budgétaire qui s'impose à lui. Cependant les dispositions de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 prévoyant la possibilité pour les régions d'organiser, sous leur responsabilité, les dessertes ferroviaires régionales sous la forme d'un conventionnement avec la SNCF doivent être de nature à favoriser la mise en œuvre de services ou de tarifications spécifiques adaptés aux déplacements domicile-travail à plus de 75 kilomètres.

Données clés

Auteur : [Mme Bouchardeau Huguette](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3618

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2803